

ZPR DE MEYRUEIS RAPPORT DE PRÉSENTATION

Par délibération en date du 29 avril 2008 la commune de Meyrueis a décidé de l'élaboration d'une ZPR sur une partie de son territoire communal.

Située dans la vallée de la Jonte, aux portes du site classé des gorges du Tarn et de la Jonte, entre causse Méjean au nord, mont Aigoual au sud, bordée par le causse noir au sud-est, la commune de Meyrueis, dont le bourg est implanté en fond de vallée, à la confluence de la Jonte et du Béthuzon, est très attractive et à vocation essentiellement touristique.

Sa situation au cœur de multiples pôles d'intérêts (Aigoual, causses, site classé, grottes de Dargilan et aven Armand, etc...) lui offre un taux de fréquentation très fort et assez bien réparti sur l'ensemble des trois saisons, printemps, été, automne.

Le bourg possède un patrimoine riche et varié. Deux monuments historiques : temple protestant et maison Renaissance, quatre sites inscrits (Pont des Six Liards, château d'Ayres, château de Roquedols et ensemble du bourg), des architectures représentatives des XVIème, XVIIème, XVIIIème et XIX ème siècles, attestent d'une réelle qualité paysagère et patrimoniale, facilement repérable pour le promeneur depuis la mise en place d'un circuit touristique à l'initiative de la mairie et de l'office de tourisme.

Pour répondre à une forte demande, de nombreux établissements d'hôtellerie-restauration se sont créés au fil des ans dans le bourg. Le tissu commercial est également présent le long des deux principales artères qui traversent la zone agglomérée, la route départementale 996 assurant l'accès aux gorges de la Jonte et la route départementale 986 permettant l'accès à l'Aigoual, et principalement le long du quai du Béthuzon où se concentrent beaucoup d'activités.

Cette floraison d'établissements commerciaux et de services a généré une importante quantité d'éléments de signalétique (enseignes et préenseignes) placés en façades et au bord des voies d'accès à Meyrueis.

Certains établissements extérieurs au bourg ont également eu recours, pour se signaler, à des panneaux d'affichage de grand format, placés sur des façades aveugles, totalement incompatibles par leur existence même et leur aspect avec le caractère patrimonial du bourg.

Les enseignes présentes sont pour la plupart également inadaptées, massives, vieillottes (nombreux caissons lumineux épais), très nombreuses, mal implantées ; elles ne répondent plus aux objectifs de qualité que doit véhiculer Meyrueis, haut lieu du tourisme des gorges.

Enfin, les abords de Meyrueis reçoivent à certains emplacements d'entrée de bourg et en bordure de route départementale, une véritable forêt de préenseignes informant sur les hébergements et activités disponibles dans le bourg. Ces préenseignes situées pour certaines en site classé ne répondent pour la plupart pas aux règles du code de l'environnement applicables en la matière et sont incompatibles avec l'image même de cette région très sensible sur le plan paysager.

Comme d'autres communes situées dans le site classé des gorges, Meyrueis a donc, sur proposition du SDAP, souhaité pouvoir mieux contrôler l'ensemble de ces dispositifs et s'est donc orientée vers l'élaboration d'une ZPR.

Le diagnostic

Un diagnostic photographique a été réalisé au printemps 2009 et a démontré l'impact visuel négatif que présentent de nombreuses enseignes, préenseignes et publicités :

- multiplicité des préenseignes aux trois entrées du bourg avec des dimensions, aspects et implantations inadaptés.
- multiplicité des préenseignes au cœur même du bourg avec des situations critiques à certains carrefours comme celui du quai, vers la tour de l'horloge, ou au carrefour permettant l'accès au village d'Ayres.
- nombreuses enseignes désuètes, vieillottes, mal positionnées et compromettant la lisibilité des façades, recours fréquents aux éclairages fluorescents et cinétiques.
- présence de nombreux panneaux publicitaires, interdits en site inscrit, pour des activités et lieux de fréquentation touristique extérieurs au bourg.

La ZPR

La commune a donc souhaité s'orienter vers l'élaboration d'un document lui permettant de contrôler les dispositifs signalétiques. Cette décision s'inscrit dans la continuité des ZPR déjà élaborées sur initiative de l'Etat par certaines communes situées au cœur ou aux abords immédiats du site classé, et dans le respect de la charte signalétique mise en place par le SIVOM sur l'ensemble du site classé.

Le périmètre

Le bourg de Meyrueis est relativement concentré et dense, les deux seules véritables extensions paysagères se situant à Ayres et le long de la RD 996 (zone d'activités artisanales) en direction de Gatuzières.

La ZPR ne s'appliquant qu'en agglomération, ces deux zones attenantes peuvent néanmoins être considérées comme étant dans l'agglomération et soumises en conséquence à la réglementation mise en place.

Compte tenu du caractère dense et relativement groupé du bourg, une seule zone sera créée, couvrant ce bourg, le secteur d'Ayres et la Z.A.

La signalétique (préenseignes), située hors du bourg, relèvera du seul code de l'environnement. Elle devra respecter, dans le site classé des gorges du Tarn et de la Jonte, la charte graphique mise en place par le SIVOM des gorges du Tarn.